

Résidence EXECAL à La Becque – été 2020

FAQ

Qu'est-ce que la Résidence d'artistes La Becque ?

C'est sous l'égide de la Fondation Française Siegfried Meier que la Résidence d'artiste La Becque voit le jour. Violoniste de renom née en 1914, Françoise Siegfried Meier n'a cessé de cultiver les échanges avec les artistes de son temps.

De nature généreuse et passionnée, elle a souhaité apporter un soutien durable à nombre d'organisations et institutions publiques en créant une fondation qui porte son nom. Très attachée au domaine familial, Françoise Siegfried Meier a voulu que cette terre de son enfance où, tout au long de sa vie elle avait pris l'habitude de se ressourcer, soit consacrée à la création. La résidence d'artistes La Becque trouve donc tout naturellement sa place dans cet écrin de nature inspirant tant la créativité que les échanges.

La Résidence d'artistes La Becque se destine à recevoir des créateurs et des créatrices de tous horizons culturels et artistiques. Ils·elles pourront bénéficier d'un cadre de création exceptionnel propice à la réalisation du projet artistique pour lequel ils·elles auront été sélectionné·e·s.

Qu'est-ce que le programme de résidence EXECAL à La Becque ?

Le programme Résidence EXECAL à La Becque est issu du partenariat entre l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne et La Becque. En tant que première coopération entre la Résidence d'artistes et une école d'art et de design, l'initiative a pour but d'encourager les projets de recherche et l'excellence de la relève en art et en design.

Ainsi, durant l'été 2020, la Résidence EXECAL à La Becque offrira l'opportunité à trois ancien·ne·s étudiant·e·s de l'ECAL de participer chacun.e à une résidence de quatre semaines, explorant l'axe thématique principal de la Becque, soit la relation entre la nature, l'environnement et la technologie à travers le prisme de l'art et du design, tout en bénéficiant de ses infrastructures uniques.

Comment puis-je participer au programme Résidence EXECAL à La Becque ?

En soumettant votre candidature. Les programmes 2020 de Résidence EXECAL à la Becque font l'objet d'un appel à candidatures ouvert du 1^{er} novembre au **6 décembre 2019 (délai de soumission prolongé)** sur le site <https://ecal.ch/fr/4121/ecal/partnerships/la-becque-ecal-execal-residences>

Qui peut postuler au programme Résidence EXECAL à La Becque ?

L'appel à candidature est ouvert à tous les *alumni·ae* de l'ECAL, venant de toutes disciplines, pour autant qu'ils·elles soient diplômé·e·s depuis au moins trois années lors du début de la période de résidence EXECAL à La Becque à l'été 2020 (**i.e. les candidat·e·s doivent avoir été diplômés au plus tard en 2017. Les étudiant·e·s diplômé·e·s en 2018 et 2019 ne peuvent pas se présenter**).

Le programme Résidence EXECAL à La Becque vise autant les artistes émergent·e·s que les praticien·ne·s établis. Cependant, les candidat·e·s doivent avoir un statut de professionnel·le dans leur domaine et ambitionner un perfectionnement de leur pratique. Les candidat·e·s doivent fournir les documents attestant qu'ils·elles ont suivi une formation spécialisée ou doivent prouver qu'ils·elles ont une

expérience équivalente, qu'ils·elles sont reconnu·e·s dans leur milieu, et doivent avoir déjà montré leur travail artistique en public.

Y a-t-il d'autres programmes de résidence au sein de La Becque ?

Oui, La Becque a son propre Programme Principal de Résidence puis également d'autres programmes de résidence en partenariat (avec Pro Helvetia par exemple).

Les critères et règles de candidature ainsi que le formulaire de candidature du programme Résidence EXECAL ne sont valables que pour celui-ci.

Quelle est la durée d'une résidence EXECAL ?

Le programme de résidence EXECAL offre trois résidences d'une durée de chacune 4 semaines. Des durées de résidence différentes ne sont en principe pas possibles.

Au moment de leur candidature, les candidat·e·s doivent choisir une période de résidence qui leur convient pour participer au programme Résidence EXECAL à La Becque :

- 8 juillet – 5 août 2020
- 7 août – 4 septembre 2020
- 8 septembre – 6 octobre 2020

Puis-je reporter ma résidence ?

Non. Pour des raisons d'organisation, ECAL and La Becque ne peuvent pas offrir de repousser des résidences qui ont été attribuées.

Est-ce que des duos, couples ou collectifs peuvent postuler à une résidence ?

Oui. Il est par contre important de rappeler que les résidences EXECAL sont attribuées pour un projet spécifique. Quelle que soit la constitution du·de la candidat·e (individuelle ou collective), les ressources mises à disposition restent les mêmes (voir « ce que comprend le programme de résidence EXECAL »). Les candidatures collectives doivent donc être prêtes à partager ces ressources.

Comment puis-je postuler ? Que dois-je fournir pour poser ma candidature ?

Les candidat·e·s sont prié·e·s de compléter le formulaire en ligne (lien sur <https://ecal.ch/fr/4121/ecal/partnerships/la-becque-ecal-execal-residences>)

Qu'est ce qui est offert dans le cadre de la Résidence EXECAL at La Becque ?

Le programme de résidences EXECAL à La Becque offre aux résident·e·s sélectionné·e·s la possibilité de vivre et de travailler sur le site unique de La Becque pour les périodes susmentionnées. Les résident·e·s se voient attribuer un appartement (live-work) pour la durée de leur séjour. Les appartements sont entièrement neufs (terminés en 2018) et spécifiquement conçus pour faciliter des résidences artistiques.

Chaque appartement est d'une taille d'environ 80m², comporte une cuisine équipée, une machine à laver et un séchoir, une chambre à coucher séparée et un grand espace principal à usage flexible, d'une taille d'environ 40m². Chaque appartement dispose d'une terrasse faisant face au Lac Léman.

Suivant les besoins identifiés dans leur projet de candidature, les résident·e·s peuvent également se voir attribuer l'usage exclusif ou partagé de l'un des ateliers d'artistes. Les ateliers ont une superficie de 30m², disposent d'une hauteur de plafond de 3.70m et offrent de la lumière naturelle en quantité.

Pour rappel, le programme de Résidence EXECAL comprend :

- Une compensation à hauteur de 800.00 CHF des frais de voyages (aller-retour pour et de la Suisse) ;
- Une bourse forfaitaire de 1500.00 CHF pour la durée de la résidence (4 semaines) ;
- Logement et espace de travail ;

- Accès aux espaces et infrastructures de La Becque ;
- Conseils et mentorat de la part de l'équipe de La Becque ;
- Possible participation à des événements dans le cadre des programmes de l'ECAL et de La Becque ;
- Promotion des projets issus de la résidence sur les plateformes de communication de l'ECAL et de La Becque.

Qu'attend-on d'un·e résident·e ?

Les résident·e·s devront s'engager contractuellement à respecter le code de conduite de La Becque ainsi que le cadre de la Résidence EXECAL. Ils·elles sont encouragé·e·s à interagir avec les autres résident·e·s, ainsi qu'avec les contacts pertinents pour leur projet que leur fourniront l'ECAL et La Becque.

L'administration de La Becque conduira à intervalles réguliers des entretiens simples avec les résident·e·s pour s'assurer du progrès de leur projet. Les résident·e·s devront aussi documenter et fournir un rapport de résidence, une fois celle-ci complétée.

Avant d'entamer leur résidence, les résident·e·s organiseront leur voyage ainsi que les visas éventuellement nécessaires à leur séjour, en consultation avec l'ECAL et la Becque. Ils·elles devront aussi s'assurer d'avoir une assurance maladie et accidents valide, couvrant leur séjour en Suisse.

Que voulez-vous dire par « la relation entre la nature, l'environnement et la technologie à travers le prisme de l'art et du design » ?

Terrain de jeu volontairement large, l'axe thématique principal de La Becque ouvre des chemins d'exploration aussi variés que stimulants - par exemple : documenter ce qui constitue « l'anthropocène » ; utiliser des outils technologiques pour documenter et transcrire des environnements naturels dans une démarche artistique ; explorer de nouvelles intersections où la technologie devient partie intégrante de notre environnement naturel, et vice versa.

Un résumé intéressant, ou une amorce à la réflexion, pourrait être l'énoncé suivant :

La nature, en tant que sujet et objet, a été maintes fois rejetée et reconquise par les artistes au cours des cinquante dernières années. Avec la dislocation des frontières entre les disciplines dans la culture visuelle, l'art intégrant la nature a également permis de créer des liens avec des réflexions scientifiques, historiques et philosophiques d'un nouveau genre. Les technologies émergentes rendent nos interventions dans les systèmes naturels de plus en plus raffinées et intenses à la fois. Les avancées technologiques dans les domaines de la biologie et des télécommunications modifient continuellement la façon dont nous nous représentons. Il en va de même pour les représentations artistiques de la nature (humaine et autre) qui se transforment. (Jeffrey Kastner, 2012)

Puis-je venir avec ma famille ?

Oui. Les partenaires et/ou enfants sont autorisés à vivre avec les résident·e·s durant leur séjour. Nous rappelons toutefois que les ressources mises à disposition des résident·e·s sont les mêmes s'ils viennent seul·e·s ou accompagné·e·s. La Becque n'offre pas d'accompagnement ou d'activités spécifiques pour les enfants des résident·e·s. Les enfants ne devraient pas interférer avec la vie et le travail des autres résident·e·s.

Quelle(s) langue(s) est(sont) parlée(s) à La Becque ?

Les langues généralement parlées à La Becque sont l'anglais et le français.

Une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable pour bien communiquer avec notre personnel ainsi qu'avec les autres résident·e·s durant le séjour.

Le français est un plus car il permettra aux résident·e·s de comprendre et d'explorer leur environnement direct, mais ce n'est pas un critère requis.

Que me coûte une résidence ?

Tous les frais en dehors de ceux qui sont couverts par la Résidence EXECAL à La Becque sont à la charge du·de la résident·e. A noter que la Résidence EXECAL offre le logement et espace de travail à La Becque pendant 4 semaines, des frais de voyages jusqu'à hauteur de 800.00 CHF ainsi qu'une bourse de 1500.00 CHF, aidant le·a résident·e à couvrir ses dépenses journalières, ses transports ainsi que des éventuels frais de production.

Qui examine mon dossier de candidature ?

Les candidatures sont d'abord examinées pour s'assurer qu'elles répondent aux critères et règles de candidature. Les candidatures qui répondent à ces exigences sont ensuite examinées par un jury composé de divers collaborateurs de l'ECAL, de La Becque et de l'association EXECAL. A noter que les décisions du jury ne sont pas contestables. Toute responsabilité ou recours contre l'ECAL ou La Becque sur la base de ce règlement sont totalement exclus.

ECAL/Ecole Cantonale d'art de Lausanne

5, Avenue du Temple

CH-1020 Renens

www.ecal.ch